



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
bi***24017258***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE
17 JAN 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **442 541 516**

Nom

(en entier) : **CORELAP**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **rue de la Montagne, 103 - 7700 MOUSCRON****Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale 14 décembre 2023****4. Attribution du mandat de Commissaire aux comptes (années 2023-2025)**

L'Assemblée Générale décide de nommer la SPRL 2C&B sis Place Hergé, 2 D28 à 7500 Tournai en qualité de commissaire de l'association pour une durée de trois ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025.

Ces décisions sont prises collégalement.

Extrait certifié sincère et conforme.

Fait à Mouscron, le 12/01/2024.

Beyens William
Vice-Président

Malvoisin Luc
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).